

Education, formation et participation citoyenne à la gouvernance locale au Burkina Faso

KABORE Madeleine/ Epouse KONKOBO

Désiré POUSSOGHO

Serge SAMANDOULGOU

Résumé : Le citoyen peut-il être un acteur clé de la gouvernance locale? C'est à cette question que tente de répondre cet article qui montre comment la participation citoyenne est centrale dans le processus de la décentralisation et de la gouvernance locale. Cet article montre surtout comment un climat de confiance entre gouvernants et gouvernés est possible à travers la formation, la sensibilisation contre la fraude et l'incivisme, et ainsi que l'implication du citoyen dans les organes de délibérations.

Mots clés: citoyen, corruption, décentralisation, délibération, incivisme, langues locales

Abstract: Can the citizen be a key player in local governance? It is this question that attempts to answer this article that shows how citizen participation is central in the process of decentralization and local governance. This article shows above all how a climate of trust between rulers and ruled is possible through training, awareness against fraud and lack of civism, and the involvement of the citizen in the deliberations.

Keywords: citizen, corruption, decentralization, deliberation, lack of civism, local languages

Introduction

Ces dernières années, la notion de gouvernance locale ou de démocratie locale se présente comme un moyen efficace pour la consolidation de la démocratie. Ainsi l'émergence d'une démocratie locale a révélé le caractère à la fois improductif et coercitif des pouvoirs centralisateurs. La décentralisation, en tant qu'exercice de la démocratie à l'échelle locale, permet plus aisément le rapprochement entre gouvernants et gouvernés. Davantage, il permet de mieux saisir de près les besoins réels et spécifiques des populations. La décentralisation est « source d'une meilleure prise en considération des demandes sociales, les centres de décision étant désormais proches des conditions de vie spécifiques sur les plans économiques et sociaux. (Xavier Greffe, 1992, p. 23). Mais être à l'école de la décentralisation impose de mettre en place des conditions de participation pour tout citoyen. Pour que la décentralisation soit effective et opérationnelle, il est nécessaire de renforcer l'éducation citoyenne qui prenne en compte la vitalité des langues

locales, la création d'une plateforme d'échange citoyen sous le modèle délibératif permettant la participation de tous, et la lutte contre la corruption et l'incivisme fiscal.

I) Éducation et gestion des collectivités

La viabilité et le développement des collectivités locales, dépend de la compréhension qu'ont les citoyens des avantages pour eux de la décentralisation. Il est donc nécessaire de former les citoyens pour qu'ils saisissent pour eux les enjeux d'être unis à défendre leurs intérêts locaux dépendants de leur environnement géographique, ceci bien au-delà des clivages ethniques. Pour cela, il faut parler le même langage et s'affranchir des différences claniques qui affaiblissent. Pour se faire, il s'agit d'alphabétiser les populations afin qu'elles se comprennent d'abord entre-elles puis se fassent comprendre à l'extérieur de leur région. C'est ceci qui fait que Soungalo Apollinaire Ouattara écrit que, « L'aboutissement du processus de décentralisation passe obligatoirement par un effort préalable d'alphabétisation des populations, car aucun développement n'est possible sans l'utilisation des langues parlées par les africains eux-mêmes » (Soungalo Apollinaire Ouattara, 2007, p. 175).

Savoir parler et écrire dans sa langue maternelle permet une participation citoyenne plus efficace à la vie de la collectivité. Un effort de traduction s'impose donc. En effet, s'il est vrai qu'on ne se développe pas dans la langue des autres, il est davantage vrai que c'est au prix d'une appropriation culturelle, linguistique du concept de développement que l'on peut affronter les grands défis qui se posent à nos sociétés.

Plus d'un demi-siècle après les indépendances, de nombreux pays en Afrique ont pour langues officielles, celles héritées de la colonisation. L'abandon des langues locales, qui dans la plupart des sociétés africaines ne sont ni enseignées dans le système éducatif formel, ni utilisées dans l'administration pose un réel danger d'extinction de ces langues. Les conséquences d'une telle extinction sont multiformes. En effet, la langue en tant que système de signes vocaux, de manières de s'exprimer propres à une communauté d'individus est un élément d'identification qui est un vecteur de normes culturelles. Son extinction est donc nécessairement associée à une absence d'identité. Une société vidée de sa substance culturelle, ignorante des valeurs qui sont les siennes, ne peut aspirer au développement. Le mimétisme d'un comportement issu d'une autre culture court le risque d'être délétère et donc pas le gage d'un développement assumé et responsable.

La disparition des langues locales entraînera la disparition des savoirs locaux imbriqués dans la tradition orale. La langue étant le principal canal de transmission des connaissances dans une société donnée, le développement ne peut être durable qu'à la condition d'être adapté aux nouveaux besoins issu du socle culturel et intégrant les nouveautés, c'est-à-dire penser le développement en intégrant les langues locales. On assiste à une négligence apparente de l'État des langues locales, le seul relais de survie pour ces langues étant la rue. Mais penser que « la rue » offre une garantie de survie aux langues locales serait une erreur. En effet, dans une société en pleine mutation où les contacts sociaux se réduisent à cause des nouveaux et multiples moyens de communication, la rue ne peut garantir durablement la survie des langues locales sans un système éducatif intégré qui les prenne en compte en vue d'un développement endogène respectueux des valeurs ancestrales.

A cet impératif linguistique s'ajoute le besoin de formation qui n'est plus à conduire suivant le paradigme classique tel qu'hérité de la colonisation. Autrement dit, la formation des jeunes aujourd'hui doit tenir compte des réalités du monde contemporain, c'est-à-dire de la crise des universaux. Pendant longtemps, l'école dans son format classique hérité de l'empire coloniale était présentée comme la voie royale de la réussite. Il s'agit d'une institution scolaire qui fabriquait des diplômés pour l'administration publique (Soungalo Apollinaire Ouattara, 2007). Déconstruire ce modèle historique et adapter la formation aux réalités de l'heure est un défi majeur pour les collectivités. En effet, des secteurs porteurs et pourvoyeurs de revenus tels que la mécanique, la menuiserie et les filières agro pastorales peinent à trouver place dans l'imaginaire d'un futur possible par les jeunes parce que ces secteurs, paraissent mineurs. Elles ne bénéficient pas d'accompagnements conséquents en termes de formations officielles et d'aide au démarrage de l'entreprise. De plus, la notion d'investissement n'est pas rependue dans les campagnes. Dès lors, les pouvoirs locaux ne pourront plus se limiter à un quadrillage administratif des populations, mais devront élargir leur exercice à des mécanismes, à des pratiques qui libèrent économiquement le citoyen. L'une des difficultés des collectivités locales est le maintien d'un rapport de distanciation qu'elles entretiennent avec les populations administrées. Du coup, ces dernières ne semblent plus du tout se reconnaître dans leur administration. Il est donc important que les collectivités locales censées être plus proches des populations mettent l'accent sur la formation des

populations, surtout des jeunes et les incitent à s'investir dans des secteurs jusque-là et à tort peu valorisés. Comme l'écrit si bien Soungalo Apollinaire Ouattara,

la formation de l'homme est l'un des moteurs de la décentralisation et toutes les collectivités devraient en faire une priorité réelle et s'y atteler si elles ne veulent pas être absentes au rendez-vous du développement. Nul doute que cette mission sera difficile dans un contexte économique morose où tout semble prioritaire et urgent. (Soungalo Apollinaire Ouattara, 2007, p. 191).

De toute évidence il faut une remise en cause du système scolaire actuel qui produit des diplômés sans emploi. Il faut dire que la décentralisation, n'est possible qu'à la condition d'une culture accrue de l'innovation, c'est à dire du risque, car il s'agit là de bouleverser des certitudes, de renoncer au confort psychologique habituel et oser entreprendre. L'objectif de la décentralisation étant entre autres l'autonomisation économique et financière des collectivités, il va sans dire que cela n'est possible qu'à l'unique condition d'innover à travers la valorisation des savoirs locaux jusque-là tenus à l'écart de processus du développement. La confection du beurre de karité par exemple dans de nombreuses communes du Burkina Faso traduit non seulement les potentialités économiques dont regorgent nos communes mais expriment ici l'impérieuse nécessité, de dynamiser les sciences africaines et les élever à la dignité de l'universel. Du reste, la décentralisation est un projet collectif qui exige la participation de la collectivité locale dans son entier. Il s'agit là en quelque sorte d'une appropriation locale et citoyenne de la chose publique, une sorte d'anthropologie de la citoyenneté, la décentralisation étant une expression locale et intégrée de la citoyenneté à l'intérieur d'un système politique global qui garantit ce droit à la différence. Autrement dit, la décentralisation apparaît comme un système solidaire à la fois de rapprochement, nous visons le même but de développement et de prise de distance d'avec l'État qui est l'organisme qui chapeaute tous les organes étatiques dont principalement les collectivités locales. Le principe même de la décentralisation étant l'autonomisation des territoires, il va sans dire que cela requiert impérativement la participation des populations locales. Cet effort de participation est l'instrument qui permet, aux populations de se reconnaître dans l'exercice même du pouvoir administratif local dont ils en sont les seuls dépositaires. Pour que les collectivités connaissent un véritable développement, il faut des hommes capables de ressouder le tissu social aujourd'hui menacé d'éclatement par l'individualisme résultant d'une mise à l'écart, de fait ou ressentie, de la chose publique. Il faut dès lors

réinventer, reconstruire une identité de groupe capable de résister aux tentatives de morcellement et de désagrégation de ce qui fait un tissu social solide et résilient. Il est donc impératif de définir, voire de créer les mécanismes de communication entre la population et le pouvoir local, puis ce dernier avec le pouvoir central dans le processus de la décentralisation.

II- Formation à l'entrepreneuriat des jeunes et développement des collectivités territoriales

2.1. Situation des collectivités territoriales au Burkina Faso : une jeunesse fortement migrante

La migration est l'un des phénomènes les plus importants que vivent les collectivités territoriales au Burkina Faso. Le phénomène migratoire regroupe les déplacements des individus d'une entité administrative à une autre pour un séjour d'au moins six (06) mois ou avec l'intention d'y résider pendant six (06) mois au moins (MEF, 2008).

Relativement aux migrations internes, sur une population de 14 017 262 d'habitants, l'on dénombre 1 505 078 personnes nées hors de leur région de résidence au moment du RGPH 2006, soit une proportion de 10,7 %. Ces échanges entre régions sont bénéfiques à certaines au détriment d'autres. On note ainsi que les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Nord et des Cascades ont reçu plus d'individus qu'elles n'en perdent. A l'opposé, les régions du Nord et du Plateau Central ont des soldes migratoires négatifs (MEF, 2008).

Tableau 9 : Migration interne durée de vie entre régions

Régions	Non migrants	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Boucle du Mouhoun	1 278 474	104 198	141 458	-37 260
Cascades	405 389	89 320	40 080	49 240
Centre	1 082 458	481 773	92 131	389 642
Centre – Est	1 023 369	54 474	86 659	-32 185
Centre-Nord	920 108	185 287	133 975	51 312
Centre-Ouest	1 014 536	95 542	142 419	-46 877
Centre-Sud	572 030	46 357	137 821	-91 464
Est	1 131 642	57 554	101 755	-44 201
Hauts-Bassins	1 124 356	243 488	123 642	119 846
Nord	1 087 949	36 813	246 418	-209 605
Plateau Central	628 031	44 720	154 685	-109 965
Sahel	928 408	24 618	53 510	-28 892
Sud-Ouest	546 217	40 934	50 525	-9 591

Source : RGPH 2006

Le mouvement migratoire est le principal facteur de la décroissance démographique de la plus part des régions au Burkina Faso. En effet, les migrants ruraux sont attirés par l'espoir de trouver du travail, d'être mieux scolarisés et soignés, de s'équiper en biens et de profiter des services urbains tout en restant en contact avec les flux mondiaux (MEF, 2009).

Ce phénomène migratoire qu'est l'exode rural vide donc les régions du pays de leurs jeunes. En effet, au regard de la structure de la population active occupée, on constate qu'elle est jeune à l'image de la population de l'ensemble du pays. Les tranches d'âges 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans fournissent les effectifs les plus élevés avec des chiffres respectifs de 887092, 800507, 750484 (MEF, 2006).

Ces jeunes bras valides représentant la population active, s'en vont laissant la population inactive : femmes, enfants et personnes âgées. Cela constitue donc une véritable difficulté à la réalisation du développement endogène voulu par les autorités à travers la décentralisation qui a connu, en 2006, sa phase ultime avec la communalisation intégrale. Le développement endogène passera alors par une valorisation des potentialités locales.

2.2. Valorisation des potentialités des collectivités territoriales au Burkina Faso

Le Burkina Faso étant un pays à vocation agropastorale, le secteur primaire absorbant l'essentiel des actifs occupés : 80,4% (MEF, 2006). Il est donc nécessaire de mettre en valeur, dans les communes rurales, les filières agro-sylvio-pastorales. On peut par exemple citer la maraîchéculture, les embouches ovine, porcine et bovine, l'aviculture et la pisciculture.

La valorisation des secteurs porteurs locaux des communes passe aussi par la dynamisation du secteur secondaire, même si ce dernier n'occupe que 3,6% des actifs occupés. Les filières de la manufacture des produits agro-sylvio-pastoraux sont à encourager. Nous voulons pour exemple la transformation des noix de karité en beurre, des graines de Néré en soubala.

Enfin, les filières du tertiaire ne sont pas aussi à négliger dans nos communes. En effet, elles occupent les 16% restants de la population active occupée au Burkina Faso. Les domaines porteurs dans ce secteur restent la mécanique auto et moto, la maçonnerie, les menuiseries bois et métallique et la coupe couture.

Ainsi, une meilleure valorisation des potentialités des collectivités territoriales passe inéluctablement par un entrepreneuriat des jeunes orientés dans ces différents secteurs économiques. Mais quelles stratégies pour le développement de l'entrepreneuriat jeune au Burkina Faso?

2.3. Stratégies de développement de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso

L'entrepreneuriat peut aider à la sédentarisation des jeunes dans les collectivités locales et favoriser, de facto, l'atteinte du développement endogène.

Cela passe d'abord par le renforcement des capacités des cadres du Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles (MJFIP) dans le domaine de l'encadrement des jeunes en entrepreneuriat. Ainsi, les cadres du MJFIP, à travers la formation continue et la recherche, seront aptes à renforcer les connaissances et les pratiques des jeunes en matière d'entrepreneuriat. A cet effet, les expériences du MJFPE et celles de ses partenaires techniques et financiers seront mises à profit pour outiller les jeunes en entrepreneuriat économique d'une part, et d'autre part en entrepreneuriat social et solidaire (MJFPE, 2016).

Ensuite, il faut œuvrer au développement de la culture entrepreneuriale et au renforcement de l'employabilité des jeunes. C'est une action qui consiste à assurer l'encadrement et le suivi-évaluation des jeunes en entrepreneuriat. Aussi, elle vise à outiller les jeunes entrepreneurs pour leur permettre de mieux s'insérer sur le marché du travail par le biais de stages et également par la dotation de kits d'installation aux jeunes formés aux métiers (MJFPE, 2016). En outre, il faudra plus de soutien aux initiatives d'insertion socio-économique et d'autonomisation des jeunes. En effet, sur les plans technique, matériel et financier, les meilleures initiatives individuelles et collectives d'insertion socio-économiques des jeunes sont à encourager (MJFPE, 2016).

Enfin, toutes ces stratégies doivent être prises en compte dans les plans communaux et régionaux de développement. Le transfert effectif des compétences et des ressources du MJFIP aux différentes mairies et conseils régionaux permettra un réel appui-conseil des cadres du MJFIP aux élus locaux en matière d'entrepreneuriat des jeunes. Ce transfert de compétences et de ressources permettra également une redynamisation des institutions de jeunesse que sont les centres d'écoute et de dialogue des jeunes, les maisons de jeunes. En effet, force est de constater un manque, voire une inexistence de ces institutions de jeunes dans beaucoup de collectivités locales. Et même si elles existent, elles sont utilisées à d'autres fins ou abandonnées à elles-mêmes.

III) La délibération et la gestion des prises de décisions

Pour réussir la décentralisation, nous avons montré combien l'engagement citoyen à l'échelle locale est déterminant. Au-delà de la démocratie participative qui dans son principe même ne permet pas aux citoyens d'impacter les décisions publiques, il s'avère

nécessaire d'instaurer la pratique de la démocratie délibérative au sein des collectivités locales. Les citoyennes et citoyens ressentent le besoin d'exprimer leurs conceptions de la chose publique et doivent pouvoir l'exprimer. Cela n'est possible que dans un cadre défini, structuré et démocratique, une assemblée constituée délibérative à l'échelle locale. Pour Soungalo Apollinaire Ouattara,

La décentralisation exige une intégration ou une participation de tous les citoyens à la gestion du pouvoir qui est un corollaire de la démocratie, non pas pour alléger seulement l'État, mais comme un droit citoyen dans une confiance réciproque qui permet toutes les composantes sociales de contribuer à tenir le cap de la bonne gouvernance locale. (Soungalo Apollinaire, 2007, P. 203).

La délibération a ceci de particulier qu'elle permet un débat entre gouvernants et gouvernés susceptible de déboucher sur une communauté de vision qui serve de justification ou de légitimation à l'action politique locale. Les discussions peuvent bien se tenir en langues locales étant entendu que l'essentiel se résume à la participation citoyenne et au sentiment d'appartenance à une collectivité, à une communauté de destin politique. À ce sujet écrit Marc Totté:

L'accessibilité de tous les acteurs aux mêmes sources d'information est la condition d'une participation efficace et dynamique aux débats sur les questions locales. Or, la question des supports, des médias et des langues de communication semble avoir été quelque peu négligé. Les supports papiers (procès-verbaux de réunions, rapports d'activités, correspondances, projets d'activités, etc.) dont les contenus sont en français et en langues locales bien qu'insuffisants, des efforts de traduction du français aux langues locales y ont été réalisées) ne permettent pas une diffusion large des informations. Ces obstacles sont liés à la faible alphabétisation. (Marc Totté, 2001, p. 193).

Pourtant, l'effort de délibération suppose un effort de participation qualitative, d'où la nécessité d'accentuer la formation des populations afin de les outiller d'instruments intellectuels appropriés aux processus de délibération au sein des collectivités. A ce sujet, David Lefrançois écrit « la démocratie se dit délibérative lorsque la souveraineté d'une communauté de citoyens s'exerce à travers un ensemble de séquences

argumentatives dans lesquelles les citoyens participants cherchent des justifications publiques suffisantes. » (David Lefrancois, 2007, p. 141).

Toutefois, le plein exercice de la citoyenneté n'est possible qu'à l'intérieur d'un système éducatif performant facilitant l'exercice de la citoyenneté. La vitalité de la démocratie à l'échelle locale réside donc entre autres dans une dynamisation poussée du secteur éducatif garantissant aux citoyens un bon niveau de participation aux débats et d'influencer les discussions. « Pour pratiquer pleinement la citoyenneté démocratique, il est nécessaire que les citoyens acquièrent la capacité de débattre de leurs idées et de celles des autres. Développer cette qualité est selon nous l'une des responsabilités qui appartiennent à un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique ». (David Lefrancois, 2007, p. 142).

La discussion est ce qui confère validité et légitimité aux lois au sein des collectivités. En ce sens Habermas écrit: « Seuls peuvent prétendre à une validité légitime les lois juridiques qui sont à même dans un processus d'institution du droit par la discussion, ayant lui-même été établie dans une perspective juridique, de trouver l'adhésion de tous les sociétaires juridiques. » (Jürgen Habermas, 1997, p. 126).

Mais qu'en est-il de la question financière au sein des collectivités?

IV) La dimension financière dans la vie des collectivités

Les collectivités territoriales ont impérativement besoin de l'appui de l'État pour leur envol dans un premier temps. En effet, le plus souvent, elles manquent de ressources et de personnels qualifiés. En ce sens, l'État a la responsabilité d'assister les collectivités, surtout celles qui sont encore à l'état embryonnaire. Mais en dehors des ressources allouées par l'État, il y a les recettes fiscales locales qui sont une véritable manne financière pour les collectivités. Pour Jean-Marie Marin et Jean-Pierre Muret

un certain équilibre s'établit entre le produit de la fiscalité d'une part et les dotations de l'État d'autre part. Le premier est purement local et dépend à la fois des décisions prises par les municipalités en matière de taux et de la richesse fiscale de chaque commune. La fixation des dotations de l'État par contre échappe très largement à l'action des municipalités et leur rôle vise plutôt à compenser certains handicaps locaux, à amorcer une péréquation des ressources entre collectivités. (Jean-Marie Marin et Jean-Pierre Muret, 1989, p. 91).

En tout état de cause, l'appui de l'État demeure un point de départ, et de ce point de vue, l'État a un devoir d'assistance vis-à-vis des collectivités. Il doit en outre créer un climat de confiance et rassurer les investisseurs privés qui souhaitent investir dans les collectivités locales. De façon classique, on a souvent assisté à une sorte de développement centralisée, c'est-à-dire un type de développement orienté vers les capitales africaines, de fait les principaux centres d'affaires. Or, dans le cadre du processus de décentralisation, les investissements locaux sont nécessaires pour l'épanouissement économique des collectivités. Là, le rôle de l'État est absolument central en termes de facilitation et d'allègement des procédures administratifs. Pour Jean Cartier-Bresson,

Tout d'abord, la gouvernance répond à un changement de paradigme sur l'État qui permet de réintroduire son intervention sans risquer un retour vers un modèle interventionniste et donc de passer à un modèle où le rôle de l'État est de fournir un environnement favorable à l'investissement privé en réduisant les coûts de transaction, garantissant les droits de propriété en assurant la stabilité politique et en facilitant les arrangements institutionnels. (Jean Cartier-Bresson, 2000, p. 169).

Mais le processus d'autonomisation financière des collectivités requiert un combat efficace contre l'incivisme fiscal au niveau local. L'impôt local étant une source de revenu des collectivités, la responsabilité du citoyen demeure engagée en la matière. Il s'agit donc ici d'engager une lutte âpre contre la corruption sous toutes ses formes.

La corruption est sans aucun doute le défi le plus pressant qui se pose à la gouvernance et au développement de l'Afrique. Elle a un effet dévastateur et corrosif sur le progrès, la stabilité et le développement du continent. Elle constitue une entrave à la croissance économique, car elle décourage les investissements étrangers, occasionne des distorsions au niveau de la répartition des ressources et de la concurrence sur le marché, augmente les coûts d'entreprise et réduit la valeur nette des dépenses publique. (Programme Nations Unies, 2011- 2016).

Pour Lucien Ayissi, il existe même dans certaines dispositions légales une sorte de camouflage qui fait le lit de la corruption. Autrement dit la corruption a investi le champ du droit, rendant ainsi difficile son évincement. Il s'agit là d'un cynisme politique à éradiquer à tout prix. Par-delà la profusion des discours qui va dans le sens d'une condamnation unanime de la corruption, il y a malheureusement une adhésion massive

des citoyens aux actes de corruption, ce qui bien entendu rend difficile le combat contre ce mal qui ronge la bonne gouvernance.

La société ne peut que dysfonctionner si le cynisme s'érige en son sein en code normatif de conduite. En assurant, même épisodiquement, la revanche de l'officieux sur l'officiel, de l'irrégulier sur le régulier, de l'écart sur la norme, la pratique de la corruption ne constitue-t-elle pas une grande menace pour l'ordre civil ? La pratique de la corruption par les gestionnaires du pouvoir politique pose le problème de la légitimité d'un tel pouvoir. (Lucien Ayissi, 2008, p. 17)

Toutes ces critiques mettent en exergue l'urgence et la nécessité d'une culture citoyenne du bien commun, de la nécessaire réinvention du sens de l'autre, d'abord au niveau des collectivités, puis sur toute la chaîne nationale. Il s'agit ici de conduire une sorte de renaissance démocratique-depuis le bas.

Conclusion

L'apprentissage de la citoyenneté au sein des collectivités constitue une expérience démocratique majeure de notre temps. On assiste depuis quelques années à la mise en place de mécanismes de rapprochement entre les citoyens et l'Etat à travers les collectivités locales. Cette nouvelle donne politique non seulement garantit davantage une reconnaissance citoyenne des institutions mais surtout instaure un climat de confiance entre l'autorité publique et le citoyen. La gouvernance locale est aussi une quête d'autonomisation progressive des collectivités. C'est pourquoi l'engagement citoyen demeure indispensable. Pour cela, une bonne offre éducative qui prenne en compte les langues locales s'avère non seulement nécessaire, mais indispensable afin que tous les citoyens puissent prendre part aux délibérations sur tous les aspects de la vie de sa collectivité. Est-il nécessaire de rappeler que l'appropriation citoyenne de la chose publique suppose une rupture d'avec la corruption qui gangrène nos sociétés en quête d'une gouvernance vertueuse ?

Bibliographie

Ouvrages d'auteurs



AYISSI Lucien, 2008, *Corruption et gouvernance*, Paris, L'Harmattan.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. 2011-2016. *Lutte contre la corruption, renforcement de la gouvernance en Afrique. Programme régionale pour l'Afrique en matière de lutte contre la corruption*

GREFFE Xavier, 1992, *La décentralisation*, Paris, La Découverte.

HABERMAS Jürgen, 1997, *Droit et démocratie : entre faits et normes*. Traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard

KI-ZERBO Joseph, 2003, *A quand l'Afrique ?* Paris, Seuil.

LEFRANCOIS David, 2007, *Education à la citoyenneté et démocratie délibérative : pour une approche dialogique de la formation civique*, Publications de l'université du Québec à Trois-Rivières.

MURET Jean-Pierre, 1995, *La commune*, Paris, Editions Syros.

OUATTARA Soungalo Apollinaire, 2007, *Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique*, Paris, Editions Karthala.

SANOUE Doti Bruno, 1996, *Commune de Bobo Dioulasso. Les racines du futur*, Editions CAD.

TOTTE Marc, 2001, *La décentralisation en Afrique de l'ouest. Entre politique et développement*, Paris, Editions Karthala. Ministère de l'économie et des finances (MEF), 2008, Recensement général de la population et de l'habitation de 2006 : résultats définitifs, 52 p.

Autres documents

Ministère de l'économie et des finances (MEF), 2009, Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, Thème 09 : La croissance urbaine au Burkina Faso, 118 p.

Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJFPE), 2016, Politique nationale de la jeunesse : plan d'action opératoire, 64 p.